



DESIGNATION COMMERCIALE		LES GLANEUSES ROSE IGP D'OC (0,75L \ 12,5%)						 <small>The brand image could not be displayed. This file may have been removed, renamed, or deleted. Try the following steps to resolve the issue:</small> <ul style="list-style-type: none"> 1. Check if the file exists in the original location. 2. Try a different file. 3. Try a different browser. 4. Try a different device. 	
DESIGNATION LEGALE		VIN ROSE							
MARQUE		LES GLANEUSES							
ORIGINE		FR							
NUMERO TARIF DOUANIER		22042180							
VOLUME NET EN LITRE		0,750							
% ALCOOL		12,50							
CONDITIONNEMENT									
UNITE	POIDS BRUT		CODE EAN	DIMENSION (H x l x L en mm)			QUANTITE		
PC	1400	g	3700619346281	307	83	83			
CARTON	8,6	Kg	3700619330112	317	199	296	6		
LIT		Kg		317	800	1200	96		
PALETTE	703	Kg		1735	800	1200	480		

SPECIFICATION DU PRODUIT

INGREDIENTS	Raisins, sulfites
CEPAGE	
MILLESIME	2024
VINIFICATION	Rosé léger, élaboré avec une faible macération avec les peaux ce qui donne une couleur très pâle, légèrement rose. Les raisins sont récoltés tôt le matin lorsque les températures sont fraîches afin d'éviter l'oxydation. La fermentation se fait dans des
DDM/DLC	Ce produit titrant 10% ou plus en volume d'alcool n'entraîne aucune mention d'étiquetage.
CONSERVATION	Emballage fermé, à l'abri de la lumière, de la chaleur, dans un endroit sec et ventilé.
APPELATION	LES GLANEUSES ROSE IGP D'OC
REMARQUES	

CARACTERISTIQUE ORGANOLEPTIQUE

UTIL./PREP.	A boire en apéritif ou avec des salades estivales voire encore avec un plat de pâtes aux fruits de mer.
T° SERVICE	10 – 12C
COULEUR	Robe d'un léger rose saumon
ODEUR	Légers arômes de fraise, d'agrumes et de fleurs
SAVEUR	Une acidité équilibrée par une longueur fruitée et une belle minéralité

ALLERGENES / IONISATION / OGM

ALLERGENES	Ce produit contient le(s) allergène(s) suivant(s) : Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10mg/l
OGM	Selon les Règlements CE 1829 & 1830/2003 : Ce produit n'entraîne aucune mention d'étiquetage relative aux OGM dans le produit fini.
IONISATION	Matière(s) première(s) non soumise(s) à ionisation. Directives 1999/2/CE et 1999/3/CE du 22 février 1999 relatives aux denrées et ingrédients alimentaires traités par ionisation

VALEUR NUTRITIONNELLE PAR 100 ml

ENERGIE	308	Kj	74	Kcal			
GRAISSES	NC			g	DONT ACIDES GRAS SATURES	NC	g
GLUCIDES	NC			g	DONT SUCRES	NC	g
FIBRES ALIMENTAIRES	NC			g	PROTEINES	NC	g
SEL	NC			g			

CARACTERISTIQUE MICROBIOLOGIQUE & PHYSICO-CHIMIQUE

GERMES TOTAUX	NA	Cfu/g	ACIDITE	NC	±	g/l
LEVURES	NA	Cfu/g	DENSITE	NC	±	
MOISISSURES	NA	Cfu/g	PH	NC	±	
BRIX	NC	± 1 °B	SUCRES RESIDUELS			g/l



The correct image should be displayed. The file may have been moved, renamed or deleted. Verify that the file points to the correct file and location.



The correct image should be displayed. The file may have been moved, renamed or deleted. Verify that the file points to the correct file and location.